

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

Compte-rendu de la réunion du lundi 10 juillet 2017 à 19h30

Absent : S.Bernard

Secrétaire de séance : H. de Vaumas

1) Compte Rendu du Conseil du 7 juin 2017.

Après lecture, ce Compte Rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

2) Délibérations.

a) Eclairage public. Délibération rectificative sur le montant de la participation du SDEY pour la part installation de 40 % au lieu de 60 %. Coût total de 2 469 €TTC, part communale 1 035 € SDEY 1 023 € TVA 411 €

b) Sécheresse 2015. Autorisation donnée au Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Dijon concernant la non reconnaissance de catastrophe naturelle par l'Etat de la sécheresse de l'été 2015.

c) Radars pédagogiques. Nous décidons de l'installation de deux radars supplémentaires sur la RD5, un avant la sortie vers Héry et un à l'entrée en venant d'Héry ; coût global 5 000 €TTC. Une subvention sera sollicitée auprès du Département au titre de la sécurité.

3) Travaux de l'été.

a) Goudronnage limité aux portions faïencées des rues et de la route de Montigny la Resle.

b) Révision des poteaux incendie, dont celui de la rue Goubinot déclaré HS par les pompiers, ce qui bloque le permis de construire du dépôt-vente Archerie prévu rue de la Rochelle.

4) Informations générales et questions diverses

a) Conseil des écoles. Le retour de la semaine à 4 jours est acceptée – fin des NAP - pour la quasi totalité des établissements de l'Yonne. Reste à finaliser les transports.

b) Rond point devant le Monuments aux Morts. Le haricot sera cassé le 11 août pour permettre l'installation d'un rond-point à titre d'essai proposé par le Département.

c) Vidange des conteneurs de l'espace tri. Le niveau des conteneurs relevé chaque lundi matin est communiqué à la CCCVT pour information.

d) Réception de la subvention de 7 706 € de la part du Département pour la réhabilitation du préau de l'école.

e) Accessibilité. Accord d'une subvention DETR 2017 de 30 %. Pas d'info concernant la subvention DETR soutien à l'investissement.

f) Toiture du Foyer. Accord d'une subvention DETR 2017 de 30 % et du Département de 30 %.

g) Eau « vaseuse ». Un prélèvement a été effectué par l'ARS ; pas de résultat à ce jour.

h) Location de l'appartement au-dessus de l'école. Nous baissons le prix proposé à 425 €hors charges.

i) Le Foyer communal est de nouveau à louer jusqu'à la fin de l'année.

La séance est levée à 21 h 10

Le Maire